



## Rupture cdi signé avant la date d'embauche?

Par **gwen87000**, le **03/10/2012 à 21:09**

Bonjour,  
Je viens de signer un CDI qui débute le 22.10.12 par 1 semaine de formation à 450km de l'entreprise.  
Dans le même temps, j'ai eu la réponse d'un autre entretien qui est positive et ce 2e poste m'intéresse bien plus (tâches + salaire)  
Est-il possible de rompre un CDI déjà signé, compte tenu que la prise de poste n'est que le 22.10.12?   
Si oui, comment faire?  
Merci par avance.

Par **pat76**, le **04/10/2012 à 13:53**

Bonjour  
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous informez l'employeur que pour des raisons personnelles vous n'êtes plus en mesure d'entrer à son service à partir du 22 octobre 2012.  
Vous garderez une copie de votre lettre.  
Inutile de préciser que vous avez trouvé une meilleure offre.